

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation du Marché de Noël place Jules Leriche, Parc Léo Lagrange et salle Léo Lagrange les Vendredi 12 Décembre, Samedi 13 Décembre et Dimanche 14 Décembre 2025,

Vu l'autorisation d'exercer une mission de gardiennage sur la voie publique par la société FRATEF Sécurité – 1 avenue du Champ Gretz – 62180 VERTON,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1 : Les personnes habilitées à exercer cette mission de gardiennage à l'occasion du Marché de Noël sont :

- Monsieur Hervé HAMAT,
- Monsieur Francis LELEU,
- Madame Marie-Christine SUEL.

Article 2 : Cette mission de gardiennage aura lieu place Jules Leriche, Parc Léo Lagrange et salle Léo Lagrange :

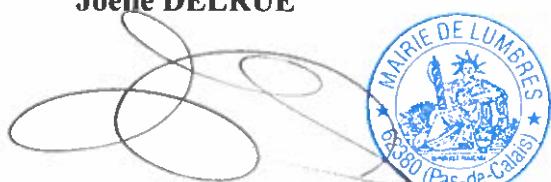
- **du Vendredi 12 Décembre 2025 à 20h00 au Samedi 13 Décembre 2025 à 07h00,**
- **du Samedi 13 Décembre 2025 à 21h00 au Dimanche 14 Décembre 2025 à 07h00.**

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la Société FRATEF Société,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 11 Décembre 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le 11 DEC. 2025